

EAU - Délibérations du Conseil Communautaire du 25 février 2025

EAU - Participations financières exceptionnelles - Délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2025

ASSAINISSEMENT - Délibérations du Conseil Communautaire du 25 février 2025

AGENCE DE L'EAU - Délibérations du Conseil Communautaire du 17 décembre 2024 applicable au 01/01/25

### EAU POTABLE - Parts fixes (abonnements) en € HT (TVA à 5,50 %)

Diamètre (mm)	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon)	Secteur Ouest (22 autres communes)
15	37,67	49,00
20	39,00	68,45
25	48,53	83,03
30	50,15	98,44
40	63,52	125,99
50	71,12	156,78
60	90,47	185,53
70	91,68	201,36
80	92,90	228,11
90	96,13	255,67
100	99,35	281,59
150	115,57	352,92

### EAU POTABLE - Parts variables (consommations) en € HT (TVA à 5,5 %)

Consommation au m <sup>3</sup>	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon Les Bains)	Secteur Ouest (22 autres communes)
0 - 180 m <sup>3</sup>	1,25	1,56
> 180 m <sup>3</sup>	1,37	1,68

### ASSAINISSEMENT - Parts fixes (abonnements) en € HT (TVA à 10,00 %)

Abonnement	Thonon les Bains	Autres communes
Tarif unique	22,00	46,67

**ASSAINISSEMENT - Parts variables (consommations) en € HT (TVA à 10.00 %)**

Consommation au m <sup>3</sup>	Thonon les Bains	Autres communes
Assainissement collectif /m <sup>3</sup>	1,45	1,90
Assainissement collectif redevance équivalente /m <sup>3</sup> *non assujetti à la TVA	1,45*	1,90*
Assainissement collectif (défaut de branchement) /m <sup>3</sup> *non assujetti à la TVA	2,90*	3,80*
Assainissement collectif (défaut de branchement) /m <sup>3</sup> *non assujetti à la TVA	5,80*	7,60*
Assainissement collectif unitaire au milieu naturel		1,37
Assainissement autonome <i>forfait annuel</i>	40,00	40,00
Assainissement autonome (défaut de conformité) <i>forfait annuel</i> *non assujetti à la TVA	80,00*	80,00*

**REDEVANCES PERCUES POUR AGENCE DE L'EAU en € HT**

Consommation au m <sup>3</sup>	Ensemble des communes
Préservation de la ressource <b>TVA à 5,50%</b>	0,043
Redevance consommation d'eau potable <b>TVA à 5,50%</b>	0,43
Performance des réseaux d'eau potable <b>TVA à 5,50%</b>	0,01
Performance des systèmes d'assainissement collectif <b>TVA à 10%</b>	0,009

**PRESTATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES POUR TOUTES LES ZONES en € HT (TVA en vigueur)**

Catégorie	Désignation	Unité	HT
Déplacements et main d'œuvre	Heure de main d'œuvre	Heure	30,00
	Déplacement	Forfait	30,00
	Ouverture ou fermeture de branchement <u>sans</u> pose ou dépose du compteur	Forfait	60,00
	Gestion administrative d'un dossier (changement d'abonné)	Forfait	25,00
	Forfait de consommation à appliquer en cas de dégrèvement sans historique de consommation	50 m <sup>3</sup>	
Interventions sur compteur	Relève du compteur à la demande de l'abonné	Forfait	60,00
	Modification du compteur (changement destination local, ...)	Forfait	Suivant devis
	Pose compteur	Unité	60,00
	Dépose compteur	Unité	60,00

	Etalonnage de compteur à la demande de l'abonné	Forfait	160,00
Interventions sur réseau et analyses	Intervention pour réduction du débit d'eau	Forfait	60,00
	Mesure de pression à la demande de l'abonné	Forfait	60,00
	Réalisation d'analyses à la demande de l'abonné	Forfait	25,00
	Réalisation d'analyses d'une source privée	Forfait	225,00
	Contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération des eaux de pluie	Forfait	225,00
Poteaux incendie	Contrôle annuel réglementaire des poteaux d'incendie privés	Forfait	50,00
	Fourniture et mise en place d'un compteur sur poteau incendie exclusivement pour la DECI	Forfait	Suivant devis

Travaux de raccordement au réseau d'eau potable	Un devis sera établi par le service à votre demande.
---	--

**EAU POTABLE - PARTICIPATIONS FINANCIERES EXCEPTIONNELLES (en cas de non-respect du règlement par l'abonné du règlement de l'Eau)**

Vol d'eau	Vol d'eau (raccordement ou prélèvement sur poteau incendie sans autorisation)	Forfait	1 000,00
Compteur et organes réseau	Manœuvre des organes du réseau public sans autorisation	Forfait	1 000,00
	Compteur inversé, déplombé, disparition ou changement du compteur sans autorisation (forfait)	Forfait	1 000,00
	Gêne persistante à l'exécution du service public dans de bonnes conditions : rdv sans suite, refus d'accès, contrôle installations privées, etc..	Forfait	50,00
Autres infractions	Toute autre infraction au règlement du service de l'eau	Forfait	150,00
	Persistance de l'infraction en dépit d'une précédente sanction ou autre infraction justifiée	Forfait	2 000,00
Risques	Risque sanitaire par retour d'eau ou d'utilisation d'appareils interdits, incluant la fermeture du branchement	Forfait	195,00

**ASSAINISSEMENT – Traitement en matière de vidange à la Station d'Épuration de Douvaine**

Dénomination des tarifs	Détails	Tarifs HT
Territoire Thonon Agglomération		
Traitement matière de vidange	Traitement des matières de vidange de fosse septique du territoire, déversées à la STEP de Douvaine	0 € HT /m <sup>3</sup>
Traitement dépotage des graisses	Traitement des graisses déversées à la STEP de Douvaine	90,00 € HT /m <sup>3</sup>
Traitement déversement de jus de compostage	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d'hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	90,00 € HT /m <sup>3</sup>
Traitement déversement issus d'ouvrage d'eaux pluviales	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d'hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	45,00 € HT /m <sup>3</sup>

HORS Territoire Thonon Agglomération		
Traitement matière de vidange	Traitement des matières de vidange déversées à la STEP de Douvaine	90,00 € HT /m <sup>3</sup>
Traitement déversement de jus de compostage	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d'hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	90,00 € HT /m <sup>3</sup>
Traitement déversement issus d'ouvrages d'eaux pluviales	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d'hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	90,00 € HT /m <sup>3</sup>
Traitement dépotage des graisses	Traitement des graisses déversées à la STEP de Douvaine	100,00 € HT / m <sup>3</sup>
Traitement boues extérieures	Traitement des boues de STEP extérieures	10,00 € HT/ m <sup>3</sup>

### **ASSAINISSEMENT - Contrôles et Participations au financement de l'Assainissement Collectif**

Dénomination des tarifs	Détails	Tarifs HT
<b>Territoire Thonon Agglomération</b>		
Contrôle ANC	Contrôle de conception, d'implantation et d'exécution du système d'ANC	180,00€
	Contrôle de conception d'implantation du système d'ANC	54,00 €
	Contrôle d'exécution du système d'ANC	126,00 €
Contrôle Assainissement collectif	Contrôle de conformité de l'installation - demande d'un particulier ou propriétaire	160,00€
<b>PFAC « domestique / construction à usage d'habitation »</b>		
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	Tarif 1-1 – Habitation d'un logement égal ou inférieur à 200m <sup>2</sup> de surface de plancher créée	1 500€
PFAC	Tarif 1-2 – Habitation d'un logement comportant une surface de plancher créée de plus de 200m <sup>2</sup>	16 €/m <sup>2</sup>
PFAC	Tarif 2 – Immeuble en élévation, par appartement	1 800€
PFAC	Tarif 3 – Lotissement et groupe d'habitation de type copropriété horizontale	Tarif 1, 2 par logement
<b>PFAC « assimilé domestique »</b>		
PFAC	Tarif 4 – Commerces, bureaux : par tranche de 40 m <sup>2</sup> de planchers	750 €
PFAC	Tarif 5 – Hôtels, restaurant (hors logement) : par tranche de 40 m <sup>2</sup> de planchers	780 €
PFAC	Tarif 6 – Industrie, (hors logement) : par tranche de 100 m <sup>2</sup> de planchers	1 500 €
PFAC	Tarif 7 – Artisanat, (hors logement) : par tranche de 100 m <sup>2</sup> de planchers	750 €

PFAC	Tarif 8 – Aire d'accueil des gens du voyage, terrain aménagé pour l'hébergement touristique (camping) : par tranche de 100 m <sup>2</sup> de terrain	150 €
PFAC	Tarif 9 – Station de lavage de véhicules/autres, par poste de lavage + surface de bâtiment tarif 4 ou 5	1 500 €
PFAC	Tarif 10 – Extension d'un bâtiment existant, ou création d'une surface habitable sans création de plancher, de nature à générer des eaux usées supplémentaires	10 €/m <sup>2</sup>
PFAC	Tarif 11 – Locaux d'équipements publics ou d'intérêt collectif, en fonction de la surface de plancher créée	10 €/m <sup>2</sup>

**ASSAINISSEMENT - PARTICIPATIONS FINANCIERES EXCEPTIONNELLES (en cas de non-respect du règlement par l'abonné du règlement d'assainissement)**

Participations financières exceptionnelles			
<b>Recherche de pollution</b>	Frais de recherche	Heure	30,00 € HT
	Frais de nettoyage	Heure	Suivant tarif marché de prestation
	Frais de dépollution / destruction de produits polluants	Tonne	Suivant tarif marché de prestation
<b>En cas de dommage</b>	Frais de recherche	Heure	30,00 € HT
	Frais de contrôle et d'analyses	Heure	Suivant tarif marché de prestation
	Frais de remise en état des ouvrages	Heure	Suivant tarif marché de prestation
	Domage aux ouvrages hors travaux	Forfait	1.000€ HT
<b>Autre</b>	Travaux sur réseaux/ouvrages publics sans être prévenu	Forfait	1.000€ HT